

# L'hébergement d'urgence transitoire et autogéré est installé !

Aujourd'hui, le 30.04.2022, le mouvement 43m2 a installé un hébergement d'urgence autogéré et transitoire à Beaulieu, dans la Ville de Lausanne. Ce lieu est une réponse à la fermeture des hébergements d'urgence du Répit et de la Borde 47, effective demain matin (voir notre appel ici : <https://renverse.co/infos-locales/article/appel-a-mobilisation-hebergement-d-urgence-autogere-a-lausanne-3519>). Toutes les personnes qui se retrouveront sans solution d'hébergement sont les bienvenues !

## **Pourquoi Beaulieu ?**

Nous avons choisi d'investir Beaulieu pour plusieurs raisons. Le Palais de Beaulieu appartient à la Ville de Lausanne et comprend plusieurs espaces vides. Ensuite, les personnes habituées à dormir dans les hébergements d'urgence connaissent ce lieu : ce dernier a déjà servi d'accueil de nuit et de jour en période de COVID. Finalement, en un temps record et à raison, les autorités ont mis à disposition 200 lits, afin d'accueillir les personnes fuyant la guerre en Ukraine. Évidemment, nous saluons les efforts solidaires envers les Ukrainiennes et les Ukrainiens et en aucun cas nous ne voulons hiérarchiser ces problématiques, par contre nous prônons une solidarité qui résiste à toute épreuve et qui ne priorise pas un groupe de personnes sur un autre. S'il est possible de déployer 200 lits pour les personnes venant d'Ukraine, il est possible d'en déployer tout autant pour les personnes sans-abri.

## **Quoi ? Quand ? Comment ?**

Nous sommes présent.es jour et nuit, avec un accès aux lits de 21h à 09h, 7j/7.

Un espace d'accueil est ouvert 24h/24. Il est composé d'un salon collectif où socialiser et boire un thé avec (notamment) du matériel informatique, d'une connexion internet, d'une cuisine collective et d'une cuisine individuelle ainsi que de sanitaires.

Une permanence infirmière assurée par Médecins du Monde sera disponible tous les soirs.

Un repas préparé collectivement est servi tous les soirs entre 18h et 21h.

Nous ne divisons pas la population en "catégories" dans le but de prioriser des groupes d'individus plus que d'autres via un "bureau de réservations" comme l'oblige la Ville de Lausanne dans les hébergements d'urgence institutionnels (voir plus bas).

Nous essaierons, autant que possible, d'accueillir toutes les personnes qui en ont besoin.

Nous appelons à une mobilisation collective et aux dons tant financiers que matériels ! Pour nous rejoindre ou nous apporter des affaires (liste ci-dessous), venez directement sur place ou contactez-nous sur : [43m2@riseup.net](mailto:43m2@riseup.net).

## **Requêtes imminentes aux autorités**

Afin que cet hébergement d'urgence puisse répondre aux besoins essentiels de chaque personne présente, nous demandons aux autorités **l'ouverture immédiate d'une halle de Beaulieu**. Nous demandons de l'eau courante et de l'électricité. Nous demandons également aux autorités de ne procéder à aucune évacuation et de soutenir le mouvement 43m2 autant que possible. Nous avons notifié cette action à la Ville de Lausanne et à l'État de Vaud et nous nous sommes mis, dès le départ, à disposition pour mettre en place un dialogue constructif.

## **Revendications**

Dans un précédent communiqué, nous avons relayé les revendications signées par une vingtaine d'acteur.ices du terrain lausannois impliqué.es dans le mal-logement et le sans-abrisme, nous les répétons à nouveau, haut et fort :

- Le maintien du nombre de places à l'année.
- L'augmentation du nombre de places d'hébergement d'urgence.
- La dépénalisation du "camping sauvage" (utilisé pour criminaliser les personnes qui dorment dans la rue).

Nous précisons que c'est au Département de la Santé et de l'Action Sociale et à la Conseillère d'État Rebecca Ruiz d'apporter une réponse concrète à ces revendications.

## **Réponse au communiqué du 29 avril d'Émilie Moeschler et Eliane Belser**

Dans un communiqué paru dans la journée d'hier, la Ville nous a informé.es de la transformation que subira l'hébergement d'urgence de la Borde 47 : certes, le lieu sera ouvert à l'année, mais il ne fera plus partie du dispositif d'hébergements d'urgence (studios dédiés aux personnes ayant un contrat de travail) et passera de 47 places à 21. Nous étions évidemment au courant de cette transformation et il s'agit d'une bonne nouvelle, mais ce n'est pas une réponse adéquate à nos revendications. Les personnes qui seront hébergées à la Borde sont des personnes qui, de par leur statut et leurs droits, sont censées avoir accès au marché habituel du logement. Néanmoins, étant donné la liberté dont dispose le secteur privé de l'immobilier, il est impossible pour beaucoup d'entre elles d'obtenir un contrat de bail. Des logements comme celui que propose la Ville au travers de la Borde sont absolument nécessaires et ont déjà été mis en place par des associations comme le Sleep-in ou l'ALJF. Ces logements doivent s'ajouter au dispositif des hébergements d'urgence, mais ils ne doivent, en aucun cas, les remplacer.

## **Le problème de la catégorisation des personnes sans-abri ou le problème du manque de places ?**

Il est impossible, au sein d'un seul communiqué, de faire le tour des problèmes liés au mal-logement et au sans-abrisme. Aujourd'hui, nous ajoutons deux revendications supplémentaires qui nous semblent primordiales.

- Une refonte du Bureau des Réservations en collaboration avec les acteur.ices de terrain.
- La suppression des ordres de priorité officiels dans l'accès à une place d'hébergement d'urgence.

## **Le système actuel**

En 2012, la ville de Lausanne a mis en place un Bureau des réservations pour centraliser les demandes d'hébergement et surtout pour répondre au manque de places disponibles. Cette centralisation repose sur un système qui crée des catégories de population ayant la priorité sur d'autres. Les personnes sans-abri y sont hiérarchisées en 3 groupes :

- G1 : les personnes résidant dans le Canton de Vaud depuis plus d'un an de nationalité suisse ou les personnes ayant un permis de séjour enregistré à la commune de Lausanne.
- G2 : les personnes "vulnérables". Par "vulnérable", nous parlons de personnes vivant avec un handicap lourd, de personnes disposant d'un certificat médical, les personnes âgées, les femmes, les mineur.es et le sous-groupe "G2T", celles qui ont un contrat de travail officiel.
- G3 : toutes les personnes qui ne sont incluses ni dans l'un, ni dans l'autre de ces deux groupes. Cette dernière catégorie, en pratique, est composée en très grande majorité d'hommes isolés noirs ou non-blancs sans-papiers.

Lorsqu'une personne a besoin d'un hébergement d'urgence, elle doit se rendre au Bureau des réservations pour un enregistrement invasif : prise d'identité, photographie, catégorisation dans l'un de ces trois groupes. Le Bureau des réservations distribue ensuite les places selon les statuts prioritaires ou non. Évidemment, dans la grande majorité des cas, il n'y a pas assez de places pour les personnes G3, elles retirent alors un ticket et c'est un tirage au sort qui départage celles et ceux qui ont accès à un lit.

Il faut savoir que les acteur.ices de terrain, selon un principe de bon sens, avaient déjà l'habitude de prioriser les personnes plus vulnérables, il n'y avait donc aucun besoin de créer une catégorisation officielle qui restreint de facto la liberté de décisions des travailleur.euses à l'entrée des structures. Un Bureau des réservations ? Pourquoi pas, la possibilité pour les personnes qui en ont besoin de se projeter dans un hébergement d'urgence sur plusieurs jours est un réel avantage, mais il faut que la politique de catégorisation soit remise en question en étroite collaboration avec les acteur.ices de terrain. Mais surtout, pour ne pas à avoir à hiérarchiser, catégoriser et prioriser, il faut PLUS DE PLACES dans ces hébergements d'urgence et c'est au l'État de Vaud d'y répondre !

Le Bureau des réservations exige des démarches régulières qui peuvent être particulièrement coûteuses, voire impossibles à mettre en place, pour des personnes en situation de détresse psychologique ou de dépendance qui ont rarement l'énergie nécessaire pour se plier à ces impératifs bureaucratiques.

Ensuite, les catégories officielles reposent sur une priorisation basée sur la nationalité et une évaluation très discutable de la notion de "vulnérabilité". En pratique, la possession d'un titre de séjour départage celles et ceux qui ont le droit de dormir au chaud. Les acteur.ices de terrain observent au quotidien qu'un homme noir sans papiers a très peu de chances d'obtenir un lit et se voit le plus souvent contraint de dormir dans la rue plusieurs jours de suite. À en croire le discours officiel, ces personnes mises dans la catégorie G3 seraient les moins vulnérables, mais cette tripartition accentue en réalité la précarité physique et mentale de personnes qui font déjà partie des plus fragiles. Dans le cadre de la récente semaine de lutte contre le racisme, la Ville de Lausanne subventionnait judicieusement des conférences abordant la question du "racisme structurel" : il serait temps qu'elle regarde en face le fonctionnement de ses propres structures.

Plus de places !

Plus une personne à la rue !

Le mouvement 43m2

*43m2 - c'est la surface moyenne habitée par habitant.e dans le canton de Vaud*

### **Liste de matériel nécessaire :**

- Sacs de couchage, couvertures et oreillers
- Produits d'hygiène : savon, shampoing, brosses à dent, dentifrice, lingettes pour bébé, couches pour bébés
- Nourriture : café, thé, huile, sucre, légumes, produits secs, biscuits.
- Matériel de bricolage : cartons, feutres, peinture, ciseaux, colle, papier coloré, etc.
- Tapis
- Vêtements en bon état
- Sacs à dos, sacs à main
- Essence pour les génératrices

